

d'une importance directe et immédiate pour les gens dont la vie, les intérêts, les épargnes, les maisons et les affaires sont devenus intimement liés dans certaines collectivités par suite des nécessités découlant des politiques du gouvernement. Cette question mérite d'être examinée minutieusement par le ministre. La Chambre a le droit de savoir vers quoi nous nous orientons dans les domaines de politiques générales, et quelles seront les conséquences immédiates de ces politiques sur les collectivités en cause, qu'il s'agisse de régions industrielles ou de collectivités tributaires d'entreprises du ministère de la Défense nationale.

M. Peters: Monsieur le président, le ministre n'a pas répondu à beaucoup de questions qui lui ont été posées et, avant qu'il le fasse, j'aimerais lui en adresser quelques-unes de plus. Les points soulevés à l'égard de ce genre d'usine sont assez graves en eux-mêmes, mais j'aimerais en savoir davantage. Combien d'usines autres que celle de la Haley Industries sont dans cette catégorie? Combien ont été exploitées par des conseillers en gestion et pourquoi le ministre estime-t-il qu'il existe une grande différence entre ce qui est, de fait, une société de la Couronne et une industrie exploitée par la Couronne et lui appartenant? De plus, combien d'usines de cette nature qui furent utilisées pour des fins de guerre—elles ne le sont peut-être pas maintenant—le gouvernement a-t-il confiées à des gestionnaires pendant qu'elles ont été exploitées sous l'égide du ministère de la Production de défense?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'essaierai de répondre brièvement aux questions posées. Se fondant sur un article paru dans une livraison courante d'un journal torontois, on a prétendu que le coût des destroyers porteurs d'hélicoptères avait soudainement augmenté. Je regrette que le député qui s'est renseigné auprès de ce journal n'ait pas été présent à la Chambre lors du débat sur le coût des navires. On a alors reconnu qu'on avait lancé, à propos de la construction navale, plusieurs chiffres qui ne représentaient que des parties du contrat global. Cela ayant donné lieu à des malentendus dans le passé, j'ai dit qu'à l'avenir, chaque fois qu'on poserait des questions relativement au coût réel ou approximatif d'un navire, je veillerais à ce qu'on indique le coût total en plus des frais demandés.

Le député de Springfield a laissé entendre qu'on discernait manifestement un favori-

tisme régional et que celui-ci s'exerçait par le recours aux contrats de régie intéressée ou comportant rajustement pour les circonstances imprévues. A mon avis, les contrats de régie intéressée ou comportant des dispositions—je ne sais pas très bien ce que le député veut dire par là—de rajustement à cause des circonstances imprévues, sortent plutôt de l'ordinaire. Je ne puis songer à aucun contrat semblable où nous soyons actuellement engagés.

L'usage et la politique au ministère sont de chercher à placer leurs commandes avec des soumissionnaires qui fournissent un devis et précisent les détails de livraison, et à choisir l'offre faite au plus bas prix et remplissant les conditions requises. En soi, le procédé assure évidemment une répartition assez automatique de la majorité des contrats dans les régions où se fabriquent la plupart des produits demandés.

Il est très évident que si une fraction minuscule de l'ensemble de la production canadienne est effectuée dans une certaine région du Canada, le ministère de la Production de défense accordera à cette région un nombre proportionnellement réduit de contrats.

Quant aux Prairies, on sait bien qu'elles possèdent beaucoup moins d'usines, par rapport au chiffre de leur population, que les autres parties du Canada, en particulier l'Ontario, le Québec, les provin Maritimes et la Colombie-Britannique. Je dirais cependant au député que la politique de centralisation des achats, au lieu d'organiser les achats sur une base individuelle et locale et d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire, a permis au ministère de remplir très efficacement l'une de ses tâches principales: l'acquisition des biens et des services au meilleur prix.

La centralisation des besoins en papier fin et les demandes de soumissions globales, l'année dernière, à propos d'un seul type de papier appelé bond n° 7, a permis d'économiser \$500,000 par rapport aux précédents achats. On acquerrait alors cet article fréquemment, périodiquement et par petites quantités. En établissant un système national de cartes de crédit à l'intention du personnel des ministères civils pour l'essence, l'huile et les réparations mineures aux véhicules de l'État, nous avons réalisé une économie évaluée à \$158,000 par année. Il a été possible d'épargner annuellement quelque \$200,000 en établissant pour tout le gouvernement des tarifs uniformes aux fins de la publicité dans les journaux.